

COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du jeudi 6 février 2020

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur Joël MUGNIER, Maire de THUSY.

Présents

M. Joël MUGNIER Maire, M. André BARBET 1^{er} adjoint, Mme Christine CADOUX 2^{ème} adjoint, M. Roland CARTIER 3^{ème} adjoint, M. Lamine SAKHO 4^{ème} adjoint, M. Alain BONNET, Mme Anne-Marie BOSSON, M. Jean-Marc CHARRIER, M. Serge FABBIAN, M. Jean-Yves LAPLACE, M. David PETRIER.

Christine CADOUX a été élue secrétaire de séance.

Sujets soumis à délibération

Délibération 01-2020 : Sécurisation des Biolettres : adoption du devis d' Energie et Service de Seyssel (ESS)

M. le Maire expose aux membres du Conseil municipal, qu'Énergie et Service de Seyssel (ESS) réalise une étude de sécurisation dans le secteur des Biolettres sur les communes de Saint-Eusèbe et de Thusy. Il conviendrait de remplacer les conducteurs et de déplacer les lignes électriques et téléphoniques qui alimentent une maison isolée dans ce secteur.

Les membres du Conseil municipal :

Vu le devis d'Énergie et Service de Seyssel présenté en annexe, après avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'AUTORISER les travaux de renforcement électrique du secteur du Bouchet dans la limite d'une participation HT communale de 10 000 euros.
- D'AUTORISER M. le Maire à signer le devis émis par Energie et Service de Seyssel tel que présenté et annexé à la présente.

Délibération 02-2020 : Autorisation des dépenses à hauteur de 25% en section d'investissement

Le Maire propose sur la base de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales de lui permettre d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 30 Avril 2020.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'AUTORISER jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2020 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Fait à Thusy, le 11 février 2020

Le Maire Joël MUGNIER

